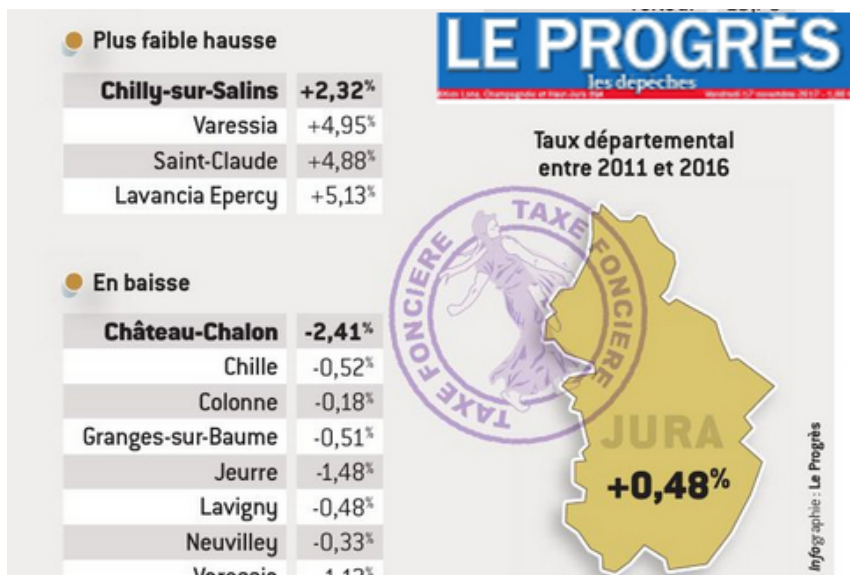


INFO CHÂTEAU-CHALON



PHOTOMONTAGE P. NICOD

Édito : La double page du journal *Le Progrès* du 17 novembre 2017 (voir photomontage ci-dessus) consacrée aux impôts locaux a largement évoqué les communes aux fortes augmentations et celles, moins nombreuses qui avaient réussi à maintenir ou même diminuer cette charge fiscale. L'article cite le cas de Château-Chalon qui apparaît comme la commune ayant réussi la plus forte baisse sur les 6 dernières années alors que les tableaux affichent des hausses allant de 5 à 37% pour de très nombreuses communes jurassiennes. Nous consacrons un petit article à ce sujet sur ce bulletin qui permet d'éclairer la situation de notre commune.

Bulletin municipal n°101 novembre 2017

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire
Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal
IPNS (imprimé par nos soins) Crédits Photos : P. Nicod
téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr



TAXE FONCIÈRE ET TAXE D'HABITATION

Il est difficile de savoir si chacun fait l'effort de scruter les différentes lignes qui composent ces taxes qui nous parviennent en cette période fixant ainsi les montants des impôts dits locaux. Il est vrai que le sujet fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias mais il n'est pas inintéressant de regarder notre propre situation. Sans s'appesantir sur le sujet, vous aurez constaté sur vos feuilles qu'une seule ligne a rendu un chiffre à la baisse : celle de la commune puisque nous avons fait le choix de baisser une nouvelle fois les taux communaux de la taxe d'habitation et du foncier.

Malheureusement cette baisse n'est pas aussi visible que prévue puisque l'ancienne communauté de communes Bresse Revermont avait des taux plus élevés que la Haute Seille (taux stables depuis 2004). La nouvelle communauté de communes Bresse-Haute Seille a appliqué la moyenne des deux ComCom dès 2017 : cela a entraîné une première augmentation sensible. D'autre part, les bases cadastrales étant révisées à la hausse chaque année, les baisses de nos taux communaux voulus à « moins 9,29% en 2016 » et « moins 9,81% en 2017 » sont atténuées par les augmentations des autres collectivités.

Le conseil municipal qui avait un peu prévu de poursuivre ce mouvement à la baisse de la taxe d'habitation en 2018 devra se poser la question de la pertinence de cette mesure, car les dispositifs Macron risquent d'impacter le budget des petites communes... (à suivre)

LES BLOCAGES DE RUES

Certes nous comprenons les difficultés à réaliser certains travaux au sein de notre commune, mais face à certains excès qui se multiplient, il est rappelé que tout stationnement ou encombrement de rue interdisant la circulation au-delà de quelques minutes nécessite une autorisation municipale. Il suffit donc de solliciter le secrétariat de mairie 10 jours avant une opération entraînant une gêne afin d'obtenir un arrêté municipal. Tout manquement à cette règle sera désormais sanctionné.

IMPLANTATION DE RALENTISSEURS SUR LA RUE SAINT-JEAN

Sur proposition de la commission voirie, le débat s'est engagé autour du projet d'implantation de ralentisseurs sur cette départementale. Le service des routes du département est venu

sur place rappeler les résultats des deux sondages réalisés en 2014, montrant que les vitesses enregistrées étaient relativement raisonnables et ne repérant que peu d'excès importants, même si le ressenti des habitants pouvait laisser l'impression de plus grande vitesse. Pour les services du département la pose de plateaux n'était pas judicieuse dans un village comme Château-Chalon. D'autre part ce type d'installation entraîne des contraintes techniques, des coûts et la pose de panneaux, le tout à la charge de la commune. Le conseil étant partagé sur ces choix, il semblerait que l'on s'orienterait plutôt sur d'autres solutions du type coussins surélevés ou rigoles en pavés. Le maire attend que la commission voirie approfondisse le projet afin de solliciter des aides financières.

URBANISME

Lors du dernier conseil municipal les questions relevant de l'urbanisme et du respect de la réglementation ont tenu une bonne place. Plusieurs dossiers ont été évoqués et obligent la commission urbanisme à intervenir avec les services de l'Etat pour éviter les dérapages et rappeler les principes de base de la réglementation. Il s'agit d'abord de la législation générale, mais aussi de règlements particuliers de sauvegarde et de protection propres à notre commune : construction, ouvertures de fenêtres, poses de volets et changement de toiture et toutes modifications de structures sont autant des sujets qui nécessitent un minimum de démarches préalables. La mairie est donc à votre disposition.

LA FORÊT S'AGRANDIT

Depuis fin octobre la commune est propriétaire de quatre parcelles acquises cette année. Toutes les quatre sont contiguës à notre domaine forestier et sont situées dans le bois de Verru et « Sous Monbin ». Aujourd'hui, la surface forestière de Château-Chalon frise les 280 ha qui sont gérés par l'ONF. Nous devrions programmer dans l'année 2018 une évaluation du plan de gestion projeté pour 20 ans dès 2019.

UN 11 NOVEMBRE TRISTE ET PLUVIEUX

La commémoration de la victoire et de la paix et l'hommage à tous les Morts pour la France se sont tenus avec une cinquantaine de castel-chalonnais réunis autour du monument.

Après la cérémonie le maire a expliqué que, dans les circonstances particulières du décès d'un jeune de notre village, le conseil municipal avait supprimé le repas de la commune et le moment de convivialité habituel. Une façon de s'associer à la douleur de la famille Ducret dans le deuil !

VISITE DE L'ANCIEN MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Début novembre nous avons reçu François Sauvadet ancien ministre de la fonction publique et aujourd'hui président du conseil départemental de Côte d'or. Il était accompagné de notre ami Clément Pernot qui lui avait sans doute soufflé dans l'oreille que la découverte du Jura viticole passait par notre village. Le patron du département voisin, bourguignon de son état, s'est montré très curieux de découvrir le village et avec sa délégation a passé un bon moment à visiter le site,

l'église, le musée de l'école d'autrefois où il s'est appliqué à écrire un mot à la plume pour remercier de l'accueil réservé, avant la découverte de la maison de la Haute Seille où il souhaité visionner le film sur le mystérieux vin jaune. Puis ce fut la séquence consacrée aux travaux pratiques qui a permis de questionner sur vin jaune et vin de paille. Il s'est aussi intéressé au fonctionnement de nos petits musées mais cette visite a permis une sympathique mise à niveau de cet ami bourguignon séduit pas nos nectars.

LA FROMAGERIE EST À NOUVEAU OUVERTE

A toutes fins utiles, nous informons nos lecteurs que la fromagerie Vagne située au centre du village est à nouveau ouverte.